

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mil Vingt Six, trente avril à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 17 avril 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie de Fumel, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis COSTES**.

Présents : Monsieur Jean-Louis COSTES, Madame Marie-Lou TALET, Monsieur Michel MARSAND, Madame Josiane STARCK, Monsieur Gérard BEUVELOT, Madame Caroline SOTTY, Monsieur Francis ARANDA, Madame Maryse SICOT, Monsieur Jérôme LARIVIÈRE, Madame Annick ALBINO, Monsieur Christian REBOIS, Madame Sylvette LACOMBE, Monsieur Philippe ROUSSILLES, Monsieur Oscar FERREIRA, Madame Ida HIDALGO, Monsieur Thierry DINIZ, Monsieur Amandio LINHAS, Monsieur Frédéric RAYNAL, Madame Marion BRIGNOLI, Monsieur Olivier SOTTORIVA, Madame Céline STREIFF, Madame Mirna BARADA, Monsieur Simon LAUGUEUX.

Absents excusés : Madame Guylaine MATIAS a donné pouvoir à Madame Josiane STARCK, Madame Sylvie LESCOUZÈRES a donné pouvoir à Madame Sylvette LACOMBE, Madame Sandrine GÉRARD a donné pouvoir à Monsieur Frédéric RAYNAL.

Absents : Monsieur Ahmed EDOUIDI.

Madame Marion BRIGNOLI a été nommée Secrétaire de séance.

. Nombre de conseillers en exercice	: 27
. Nombre de conseillers absents	: 4
. Nombre de conseillers présents	: 23
. Nombre de pouvoirs	: 3
. Suffrages exprimés	: 26

OBJET : ÉTUDE DIAGNOSTIQUE ET SCHÉMA DIRECTEUR SUR LES RÉSEAUX D'EAUX PLUVIALES DE LA COMMUNE – DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE DE L'EAU.

Monsieur BEUVELOT rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que la commune a la compétence pour la gestion des eaux pluviales et qu'il est nécessaire d'avoir une étude diagnostique et un schéma directeur relatif à ce réseau.

Il précise que, jusqu'à présent, chaque fois qu'il y a eu des travaux de voirie sur le domaine public, la commune s'est toujours préoccupée de mettre en conformité le réseau des eaux pluviales. Or, l'absence de vision globale à l'échelle de la commune nous contraint pour chaque opération à diagnostiquer le périmètre concerné par les travaux.

Aussi, la commune de Fumel a retenu, en juillet 2025, le cabinet ADVICE INGENIERIE pour assister la Maîtrise d'Ouvrage pour la réalisation d'une étude diagnostique et d'un schéma directeur sur les réseaux d'eaux pluviales de la commune.

Les résultats attendus de ladite étude permettant :

- de disposer d'un état des lieux exhaustif du fonctionnement du réseau d'eaux pluviales (cartographie, identification des ouvrages, diagnostic hydraulique et fonctionnel) ;
- d'identifier les dysfonctionnements existants (insuffisances hydrauliques, zone de débordement, apports parasites, points de pollution) ;
- de hiérarchiser les enjeux (impacts sur le milieu récepteur, vulnérabilité des zones urbanisées, risques d'inondation) ;
- de définir un programme d'actions chiffré et priorisé.

Monsieur BEUVELOT précise que le montant estimatif de l'étude chiffré par l'AMO ADVICE INGENIERIE s'élève à 95.600,00 euros H.T.

Il informe les membres du Conseil Municipal que cette opération peut être subventionnée à hauteur de 50 % par l'Agence de l'Eau Adour Garonne.
L'enveloppe prévisionnelle s'élève à 115.000,00 euros H.T.

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal**

- 1. autorise l'engagement de cette étude diagnostique et schéma directeur sur les réseaux d'eaux pluviales de la commune ;**
- 2. sollicite l'attribution d'une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne à hauteur de 50 % du montant H.T. de la demande ;**
- 3. adopte le plan de financement prévisionnel suivant :**

Objet	Dépenses en euros H.T.	Recettes en euros H.T.
Étude diagnostique	95.600,00	
Conduite d'opération / AMO	8.000,00	
Rehausse regards de visite	10.000,00	
Divers	1.400,00	
TVA	23.000,00	
Subvention Agence de l'Eau		57.500,00
Autofinancement dont TVA		80.500,00
TOTAL T.T.C.	138.000,00	138.000,00

AR Prefecture

047-214701062-20260430-62DL2026-DE
Reçu le 05/05/2026
Publié le 05/05/2026

Délibération n°62DL2026
Séance du Conseil Municipal du
30 avril 2026

4. précise que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus au BP 2026 de la commune au programme 560 ;
5. autorise le Maire ou son représentant à lancer la consultation correspondante et à signer tous documents liés à cette opération ;
6. constate que la présente délibération a été adoptée par 26 voix pour, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 30 avril 2026

Signé par



Jean-Louis COSTES, Maire de Fumel



Marion BRIGNOLI, Secrétaire de séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : 9 rue Tastet 33000 Bordeaux, ou par voie dématérialisée à l'adresse <https://www.telerecours.fr/>).

AR Prefecture

047-214701062-20260430-62DL2026-DE
Reçu le 05/05/2026
Publié le 05/05/2026